



NOTICE D'INFORMATION « RENCONTRES TERRITORIALES »

1	OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES	2
2	DONNEES TRAITEES	2
3	PERSONNES CONCERNEES	3
4	DESTINATAIRES DES DONNEES	3
5	DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES	3
6	SECURITE	3
7	VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT	4

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'organisation de l'évènement « Rencontres territoriales » nécessite un traitement de données personnelles sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet l'organisation de l'évènement « Rencontres territoriales ».

Il permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- De suivre les inscriptions et annulations des participants à l'évènement,
- D'envoyer des informations sur l'évènement aux participants (confirmation d'inscription ou d'annulation, remerciements, actes, supports de présentation, comptes-rendus, restitution d'un atelier),
- De réaliser des enquêtes de satisfaction,
- De réaliser des statistiques,
- De répondre aux demandes d'information des invités ou des participants,
- D'informer à l'avenir les personnes inscrites à l'évènement qui le souhaitent des actualités sur les « Rencontres territoriales » de la Région*.

1.2 BASE LEGALE

Article n° 6.1. (e) du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement.

Article n° 6.1.(a) du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est réalisé sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment.

2 DONNEES TRAITEES

2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITEES

Les données traitées peuvent être relatives aux catégories suivantes :

- Données d'identification,
- Vie professionnelle.

2.2 SOURCE DES DONNEES

Les données sont transmises soit directement par les personnes s'inscrivant à l'évènement soit par leurs représentants.

2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires à l'organisation des « Rencontres Territoriales ».

En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, la Région ne sera pas en mesure de traiter la demande d'inscription à l'évènement.

2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](#).

3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne :

- Les bénéficiaires finaux,
- Les contacts au sein d'une entité juridique,
- Les élus,
- Les experts,
- Les participants,
- Les représentants légaux (personne morale),
- Les représentants d'institution.

4 DESTINATAIRES DES DONNEES

4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les services concernés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Les sous-traitants autorisés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Les participants.

4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données relatives à l'inscription et à la participation d'une personne à cet événement ne sont pas conservées au-delà de 3 mois à compter de la date de l'événement.

Les données relatives aux demandes d'information des invités ou des participants sont conservés au maximum 6 mois à compter du dernier contact.

Les données relatives à l'inscription aux actualités des « Rencontres territoriales » sont conservées jusqu'à désinscription de la personne concernée.

À l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment sur :

- Le transport, la communication et le stockage des données sécurisées,
- L'habilitation et l'exploitation des données,
- La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel,
- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité et la résilience constante des systèmes et des services de traitement.

7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que la possibilité de demander la portabilité de celle-ci.

7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction des fonds européens
101 cours Charlemagne - CS20033
69269 Lyon Cedex 2

Par courriel : rgpd-dfe@auvergnerhonealpes.fr

7.2 COORDONNEES DU DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
A l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO)
101 cours Charlemagne - CS20033
69269 Lyon Cedex 2

Par courriel : dpo@auvergnerhonealpes.fr

Les coordonnées du DPO sont réservées aux questions relatives à la protection des données. Pour toute information concernant l'événement, veuillez contacter la direction opérationnelle aux coordonnées figurant au paragraphe 7.1.

7.3 RECLAMATION (PLAINTÉ) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.